



DANOCOAT 250 COMP. B ROJO



Version: 1 Date d'établissement: 26/05/2020

Date d'impression: 26/05/2020

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

- 1.1 **IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:** DANOCOAT 250 COMP. B ROJO
- 1.2 **UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:**
 Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnel [] Consommation
 Composant pour le revêtement de polyurée aromatique pur.
 Utilisations déconseillées:
 Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.
 Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
 Sans restriction.
- 1.3 **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:**
 DANOSA - DERIVADOS ASFALTICOS NORMALIZADOS, S.A.
 Polígono Industrial, Sector 9 - 19290 Fontanar (Guadalajara) ESPAÑA
 Téléphone: +34 949 888 210 - Fax: +34 949 888 223
 Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
 e-mail: info@danosa.com

 DANOSA ESPAÑA - Polígono Industrial, Sector 9 - 19290 Fontanar (Guadalajara) España - Tel. (+34) 949 888 210
 DANOSA ESPAÑA - A-44. Salida 144. - 18640 Padul (Granada) España - Tel. (+34) 958 790 727
 DANOSA PORTUGAL - Zona Industrial da Zicofa, Rua da Sismaria, Lote 12. 2415-809 Leiria - Tel. (+351) 244 843 110
- 1.4 **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:** +34 902 422 452 (8:30-17:30 h.) (heures ouvrables)
 ORFILA Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)
 - Centres de toxicologie FRANCE:
 · PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848
 · NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050
 · LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959
 · STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737
 · BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080
 · LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911
 · TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 56177447
 · ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121
 · MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525
 · BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 **CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:**
 La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence de tests et d'informations permettant l'application de techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels dans le mélange.
 Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP):
 DANGER: Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Corr. 1B:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1:H317 | STOT RE 2:H373 | Aquatic Acute 1:H400 | Aquatic Chronic 1:H410

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé	Acute Tox. (oral) 4:H302	c) Cat.4	Ingestion	-	Nocive
	Skin Corr. 1B:H314	c) Cat.1B	Peau	Peau	Brûlures
Santé humaine: 	Eye Dam. 1:H318	c) Cat.1	Yeux	Yeux	Lésions graves
	Skin Sens. 1:H317	c) Cat.1	Peau	Peau	Allergie
	STOT RE 2:H373	c) Cat.2	.	Peau	Systémique
	Aquatic Acute 1:H400	c) Cat.1	-	-	-
Environnement: 	Aquatic Chronic 1:H410	c) Cat.1	-	-	-

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.
 Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieure à la valeur maximale indiquée.

2.2 **ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:**

 Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP)
Mentions de danger:
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:
 P102-P405 Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef.
 P280F Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.



DANOCOAT 250 COMP. B ROJO



Indications additionnelles:

Aucune.

Substances qui contribuent à la classification:

Poly(oxypropylène)diamine
Diéthylméthylbenzènediamine
Glycerylpoly(oxypropylène)triamine
Anhydride maléique

2.3 AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:
Autres dangers physico-chimiques: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Mélange de pigments, résines et additifs dans des solvants organiques.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

50 < 60 %



Poly(oxypropylène)diamine

CAS: 9046-10-0 , Liste nr. 618-561-0 REACH: Exempt (polymère)
CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Corr. 1C:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Aquatic Chronic 3:H412

Autoclassé

25 < 30 %



Diéthylméthylbenzènediamine

CAS: 68479-98-1 , EC: 270-877-4 REACH: 01-2119486805-25
CLP: Attention: Acute Tox. (skin) 4:H312 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT RE 2:H373 | Aquatic Acute 1:H400 (M=1) | Aquatic Chronic 1:H410 (M=1)

Indice nr. 612-130-00-0
< REACH / CLP00

5 < 10 %



Glycerylpoly(oxypropylène)triamine

CAS: 64852-22-8 , Liste nr. 613-700-1
CLP: Danger: Skin Irrit. 2:H315 | Eye Dam. 1:H318

Autoclassé

< 0,15 %



Ammoniac

CAS: 1336-21-6 , EC: 215-647-6
CLP: Danger: Skin Corr. 1B:H314 | STOT SE (irrit.) 3:H335 | Aquatic Acute 1:H400 (M=1)

Indice nr. 007-001-01-2
< CLP00

< 0,0020 %



Anhydride maléique

CAS: 108-31-6 , EC: 203-571-6
CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Corr. 1B:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Resp. Sens. 1:H334 | Skin Sens. 1A:H317 | STOT RE 1:H372iR | EUH071

Indice nr. 607-096-00-9
< ATP13

Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 16/01/2020.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (vPvB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.



DANOCOAT 250 COMP. B ROJO



SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1	DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:		
		En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelle recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.	
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
	<u>Inhalation:</u>	L'inhalation produit sensation de brûlure, toux, difficulté respiratoire et douleur à la gorge.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
	<u>Peau:</u> 	Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. En cas de rougeur de la peau ou éruptions cutanées, appeler immédiatement un médecin.
	<u>Yeux:</u> 	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur, brûlures profondes graves et perte de vision.	Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
	<u>Ingestion:</u> 	En cas d'ingestion, provoque de graves brûlures sur les lèvres, la bouche, la gorge et l'œsophage, avec troubles gastriques et douleurs abdominales.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Boire de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque de perforation. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 **PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:**
Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 **INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:**
Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient.
Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	MOYENS D'EXTINCTION: Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée.
5.2	DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de nitrogène, traces d'acide cyanhydrique. L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
5.3	CONSEILS AUX POMPIERS: <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE: Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit.
6.2	PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
6.3	MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE: Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Garder les restes dans un conteneur fermé.
6.4	RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS: Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



DANOCOAT 250 COMP. B ROJO



SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:
 Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.
Recommandations générales:
 Manipuler en évitant des projections. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.
Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:
 Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Ne pas fumer.
 - Point d'éclair : 156* °C
 - Température auto-inflammation : 283* °C
 - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : 15.9* - 25.1 % Volume 25°C
Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:
 Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:
 Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:
 Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Dû à sa nature corrosive, il faut prendre une extrême cautions à la sélection de matériaux pour bombes, emballages et lignes. Le sol doit être imperméable et résistant à la corrosion, avec un système de canaux permettant le recueillement du liquide vers une fosse de neutralisation. L'équipe électrique doit être en matériaux non corrodibles. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.
Classe de magasin : D'après les dispositions en vigueur.
Temps de stockage : 6. mois
Températures : min: 5. °C, max: 30. °C (recommandé).
Matières incompatibles:
 Conserver à l'écart de agents oxydants, acides.
Type d'emballage:
 Selon réglementations en vigueur.
Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:
 - Substances/mélanges dangereuses énumérées: Aucune
 - Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):
 · Dangers physiques: Non applicable.
 · Dangers pour la santé: Non applicable
 · Dangers pour l'environnement: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (E1) (100t/200t).
 · Autres dangers: Non applicable.
 - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 100 tonnes
 - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 200 tonnes
 - Observations:
 Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:
 Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



DANOCOAT 250 COMP. B ROJO



SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME		VLCT		Observations	Table MP nr.
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		
Ammoniac	2006	10.	7.0	20.	14.	All	66
Anhydride maléique	1982	-	-	-	1.0		

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.
All - Risque d'allergie.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivé de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Poly(oxypropylène)diamine Diéthylméthylbenzènediamine	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)
	-	-	-	-	-	-
	(a)	0.130 (c)	(a)	1.00 (c)	(a)	(c)

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Poly(oxypropylène)diamine Diéthylméthylbenzènediamine	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)
	-	-	-	-	-	-
	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)

Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).



DANOCOAT 250 COMP. B ROJO



CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittents: Poly(oxypropylène)diamine Diéthylméthylbenzènediamine	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l	<u>PNEC Marin</u> mg/l	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l
	- 0.000500	- 0.000050	- 0.00500
<u>- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:</u> Poly(oxypropylène)diamine Diéthylméthylbenzènediamine	<u>PNEC STP</u> mg/l	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d
	- 17.0	- 0.0290	- 0.00290
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Poly(oxypropylène)diamine Diéthylméthylbenzènediamine	<u>PNEC Air</u> mg/m3	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dw/d	<u>PNEC Oral</u> mg/kg dw/d
	- -	- 0.00560	- 2.00

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation du produit.

Protection des yeux et du visage: Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: Disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

<u>Masque:</u> 	✓	Masque avec des filtres pour gaz et vapeurs (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres.
<u>Lunettes:</u> 	✓	Lunettes de sécurité avec des protections latérales pour produits chimiques (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
<u>Écran facial:</u>		Écran facial contre éclaboussures de liquides (EN166), recommandable par risque de déversement, projection ou nébulisation du liquide.
<u>Gants:</u> 	✓	Gants en gomme de néoprène (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
<u>Bottes:</u> 	✓	Bottes en gomme de néoprène (EN347).
<u>Tablier:</u>		Non.
<u>Combinaison:</u> 	✓	Il faudra utiliser des vêtements résistant aux produits corrosifs.

Risques thermiques:
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.



DANOCOAT 250 COMP. B ROJO



Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
 - Loi de gestion de l'eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.
Émissions atmosphériques: Non applicable.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	<p><u>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</u> <u>Aspect</u> - État physique : Liquide. - Couleur : Rouge. - Odeur : Caractéristique - Seuil olfactif : Non disponible (mélange). <u>Valeur pH</u> - pH : Alcalin <u>Changement d'état</u> - Point de fusion : Non applicable (mélange). - Intervalle d'ébullition : 200* - 308* °C à 760 mmHg <u>Densité</u> - Densité de vapeur : Non disponible - Densité relative : 1.02* à 20/4°C Relative eau <u>Stabilité</u> - Température décomposition : Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données). <u>Viscosité:</u> - Viscosité (temps écoulement) : Non disponible <u>Volatilité:</u> - Taux d'évaporation : Non applicable - Tension de vapeur : 0.0004* mmHg à 20°C - Tension de vapeur : 0.001* kPa à 50°C <u>Solubilité(s)</u> - Solubilité dans l'eau: : Immiscible - Liposolubilité : Non disponible (mélange non testé). - Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable (mélange). <u>Inflammabilité:</u> - Point d'éclair : 156* °C - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : 15.9* - 25.1 % Volume 25°C - Température auto-inflammation : 283* °C <u>Propriétés explosives:</u> Non disponible. <u>Propriétés comburantes:</u> Non classé comme produit comburant. *Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.</p>
-----	--

9.2	<p><u>AUTRES INFORMATIONS :</u> - Non volatiles : 100. % Poids Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>
-----	--

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	<p><u>RÉACTIVITÉ:</u> <u>Corrosion pour les métaux:</u> Non disponible. <u>Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.</p>
10.2	<p><u>STABILITÉ CHIMIQUE:</u> Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.</p>
10.3	<p><u>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</u> Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides.</p>
10.4	<p><u>CONDITIONS À ÉVITER:</u> <u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>Humidité:</u> Éviter des conditions d'humidité extrêmes. <u>Pression:</u> Irrélevant. <u>Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.</p>
10.5	<p><u>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, acides.</p>
10.6	<p><u>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</u> Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de nitrogène, ammoniac.</p>



DANOCOAT 250 COMP. B ROJO



SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

<u>Dosages et concentrations letales de composants individuels :</u>	<u>DL50 (OECD 401)</u> mg/kg bw oral	<u>DL50 (OECD 402)</u> mg/kg bw cutanée	<u>CL50 (OECD 403)</u> mg/m3.4h inhalation
Poly(oxypropylène)diamine	480. Rat	2979. Lapin	
Diéthylméthylbenzènediamine	738. Rat	1410. Lapin	> 2450. Rat
Glycerylpoly(oxypropylène)triamine	> 2000. Rat	> 2000. Lapin	
Ammoniac	350. Rat		> 5000. Rat
Anhydride maléique	481. Rat	2620. Lapin	> 720. Rat

<u>Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels :</u>	<u>ATE</u> mg/kg bw oral	<u>ATE</u> mg/kg bw cutanée	<u>ATE</u> mg/m3.4h inhalation
Poly(oxypropylène)diamine	480.	-	-
Diéthylméthylbenzènediamine	738.	1410.	-
Anhydride maléique	481.	-	-

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.
(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

Dose sans effet observé
Non disponible
Dose minimale avec effet observé
Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 5000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	<i># Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).</i>	GHS/CLP 3.1.3.6.
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
<u>Ingestion:</u> 	ATE : 631. mg/kg bw	Cat.4	NOCIF: Nocif en cas d'ingestion.	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> 	Peau 	Cat.1B	CORROSIF: Provoque de graves brûlures de la peau.	GHS/CLP 3.2.3.3.
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux 	Cat.1	LÉSIONS: Provoque de graves lésions des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
<u>Sensibilisation cutanée:</u> 	Peau 	Cat.1	<i># SENSIBILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.</i>	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.



DANOCOAT 250 COMP. B ROJO



DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Systémiques:</u> 	RE	Systémique 	Cat.2	NOCIF: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	GHS/CLP 3.8.3.4.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

Effets cancérogènes: N'est pas considéré comme un produit cancérogène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: Non disponible.

Exposition à court terme: Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d'ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires.

Exposition prolongée ou répétée:

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée: Non disponible.

Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS :

Non disponible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

<u>Toxicité aiguë pour le milieu aquatique</u> de composants individuels :	<u>CL50 (OECD 203)</u> mg/l-96heures	<u>CE50 (OECD 202)</u> mg/l-48heures	<u>CE50 (OECD 201)</u> mg/l-72heures
Poly(oxypropylène)diamine	> 15. Poissons	> 80. Daphnie	> 15. Algues
Diéthylméthylbenzènediamine	183. Poissons	0.50 Daphnie	104. Algues
Glycerylpoly(oxypropylène)triamine	470. Poissons		
Ammoniac	0.68 Poissons	101. Daphnie	2700. Algues
Anhydride maléique	230. Poissons	330. Daphnie	150. Algues
<u>Concentration sans effet observé</u>	<u>NOEC (OECD 210)</u> mg/l-28jours	<u>NOEC (OECD 211)</u> mg/l-21jours	<u>NOEC (OECD 201)</u> mg/l-72heures
Poly(oxypropylène)diamine		0.32 Daphnie	
Anhydride maléique		> 10. Daphnie	150. Algues

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
<u>Toxicité aquatique aiguë:</u> 	Cat.1	TRÈS TOXIQUE: Très toxique pour les organismes aquatiques.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
<u>Toxicité aquatique chronique:</u> 	Cat.1	TRÈS TOXIQUE: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.



DANOCOAT 250 COMP. B ROJO



12.2	PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ: Non disponible.			
	<u>Biodegradation aérobique de composants individuels :</u> Poly(oxypropylène)diamine Diéthylméthylbenzènediamine Glycerylpoly(oxypropylène)triamine Anhydride maléique	<u>DQO</u> mgO2/g 2370. 979.	<u>%DBO/DQO</u> 5 jours 14 jours 28 jours 1. ~ 41. ~ 75. ~ 97.	<u>Biodegradabilité</u> Non facile Non facile Non facile Facile
Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.				
12.3	POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: Il peut se bioaccumuler.			
	<u>Bioaccumulation de composants individuels :</u> Poly(oxypropylène)diamine Diéthylméthylbenzènediamine Glycerylpoly(oxypropylène)triamine Ammoniac Anhydride maléique	<u>log Pow</u> 1.34 1.17 -2.66 -2.61	<u>BCF</u> L/kg 4.2 (calculée) 3.2 (calculée) 5.4 (calculée)	<u>Potenciel</u> Non disponible Non disponible Non disponible Non disponible Non disponible
12.4	MOBILITÉ DANS LE SOL: Non disponible.			
	<u>Movilité de composants individuels :</u> Poly(oxypropylène)diamine Diéthylméthylbenzènediamine Glycerylpoly(oxypropylène)triamine Anhydride maléique	<u>log Koc</u> 0.150 0.783 1.36	<u>Constante de Henry</u> Pa·m3/mol 20°C	<u>Potenciel</u> Non disponible Non disponible Non disponible Non disponible
12.5	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.			
12.6	AUTRES EFFETS NOCIFS: <u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non applicable. <u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible. <u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2. <u>Potentiel de perturbation du système endocrinien:</u> Non disponible.			

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	<p>MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.</p> <p><u>Élimination d'emballages souillés:</u> Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE: Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.</p> <p><u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.</p>
------	--



DANOCOAT 250 COMP. B ROJO



SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 **NUMÉRO ONU:** 2735

14.2 **NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:**
AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. | POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (contient poly(oxypropylène)diamine, en solution)

14.3 **CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:**

Transport par route (ADR 2019) et Transport par chemin de fer (RID 2019):

- Classe: 8
- Groupe d'emballage: III
- Code de classification: C7
- Code de restriction en tunnels: (E)
- Catégorie de transport: 3, max. ADR 1.1.3.6. 1000 L
- Quantités limitées: 5 L (voir exemptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4



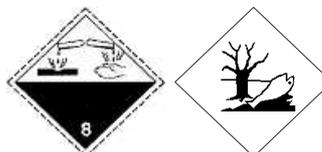
Transport voie maritime (IMDG 39-18):

- Classe: 8
- Groupe d'emballage: III
- Fiche de Sécurité (FS): F-A,S-B
- Guide soins médicaux d'urgence: 320
- Polluant marin: Oui.
- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.



Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2020):

- Classe: 8
- Groupe d'emballage: III
- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.



Transport par voies de navigation intérieures (ADN):
Non disponible.

14.4 **GROUPE D'EMBALLAGE:**
Voir la section 14.3

14.5 **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:**
Classé comme dangereux pour l'environnement.

14.6 **PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:**
S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisés. Conserver à l'écart des denrées alimentaires.

14.7 **TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:**
Non disponible.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 **RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:**
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

AUTRES LÉGISLATIONS:

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Autres législations locales:
Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 **ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:**
Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.



DANOCOAT 250 COMP. B ROJO



SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP), Annexe III:

H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H372iR Risque avéré d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES: Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2019).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (IMO, 2018).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:

Version: 1

Date d'établissement:

26/05/2020

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.